

COMpte Rendu de l'Assemblée Générale ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2013

37 actionnaires, représentant 22.779.174 actions sur les 34.744.545 actions composant le capital social et ayant le droit de vote (le nombre d'actions auto-détenues par la société s'élevant à 352.989), ont participé à l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire d'AgroGeneration qui s'est tenue le 11 octobre 2013 à 11 heures dans les locaux du cabinet d'avocats Dechert (Paris) LLP, situés 32 rue de Monceau 75008 Paris.

Parmi ces 37 actionnaires, 11 actionnaires détenant 1.604.902 actions ont voté par correspondance et 11 actionnaires représentant 5.222.230 actions ont donné pouvoir au Président.

L'Assemblée Générale a adopté la totalité des résolutions soumises au vote, à l'exception de la sixième résolution, que le Directoire avait invité à rejeter.

Résultats des votes

Le quorum s'est élevé à 65,56% des droits de vote.

Résolution	Pour	Contre	Abstention	Nombre de voix
1	99,9717%	0,0283%	-	22.779.174
2	99,9717%	0,0283%	-	22.779.174
3	99,9779%	0,0221%	-	22.779.174
4	98,8258%	1,1742%	-	22.779.174
5	98,6389%	1,3611%	-	22.779.174
6	5,8326%	94,1674%	-	22.779.174
7	99,9453%	0,0547%	-	22.779.174
8	99,9629%	0,0371%	-	22.779.174
9	93,1818%	6,8182%	-	22.779.174
10	100,0000%	0,0000%	-	22.779.174

Résolutions

Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

Première résolution - Approbation de l'apport en nature de 100 % des titres de la société Harmelia Investment Limited ;

Deuxième résolution – Emission de (i) 57.264.394 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,05 € chacune, à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions ordinaires, et (ii) 40.000 obligations d'une valeur nominale de 1.000 dollar US chacune, en rémunération de l'apport des Actions Apportées ;

Troisième résolution – Modification des statuts ;

Quatrième résolution – Modification de la gouvernance – Modification des statuts ;

Cinquième résolution – Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société, en une fois, d'un montant nominal maximum de 2.139.328,55 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une personne dénommée ;

Sixième résolution – Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions en faveur des salariés, conformément aux articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-1 et suivants du Code du travail ;

Septième résolution – Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une réduction de capital social par annulation des actions auto-détenues ;

Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

Huitième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

Neuvième résolution – Nomination des administrateurs ;

Dixième résolution – Pouvoirs.